

Avis de constitution

SOCIETE « SUPERETTE NANA-P » en abrégé « SNP »

Siège BONOUA YAOU APRES LE PONT MOOSSOU
QUARTIER 8 KILO LOT 8, Lot 8, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 16/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPERETTE NANA-P » en abrégé

« SNP »

Objet :

- SUPERETTE
- ACHAT /VENTE DE MARCHANDISES
- IMPORT-EXPORT
- COMMERCE DIVERS
- BTP
- PRESTATION DE SERVICES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tout fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social BONOUA YAOU APRES LE PONT MOOSSOU
QUARTIER 8 KILO LOT 8, Lot 8, Ilot 1

Dirigeant(s) M NANA PELAGIE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-GRDBSM-2024-B-9747 du 22/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 22/10/2024

